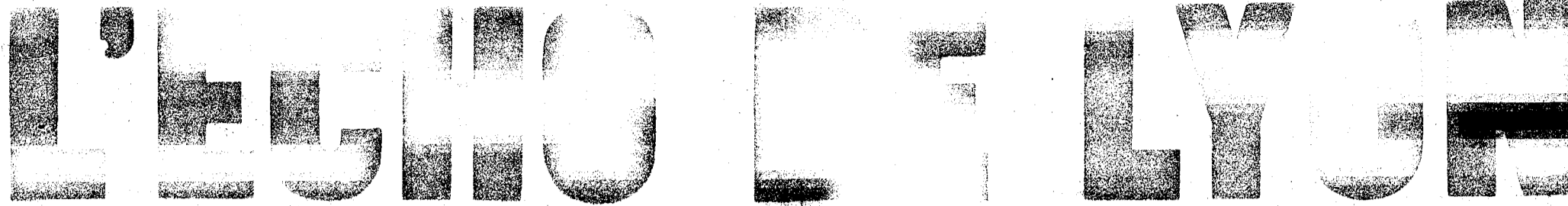


ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3



JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
PARIS ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
5 fr., 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

LE CRIME DE LA RUE DE CHARONNE.
Un cadavre décapité. — Arrestation
de l'assassin.
MORT TRAGIQUE D'UN DÉPUTÉ.
ARRÊTATION D'UN ASSASSIN GARE
DE PERRACHE.
UNE GRÈVE DE TISSEUSES.
DEUX ACCIDENTS MORTELS.

Les Misérables

Ah ! que nous avons encore à faire
avant d'arriver à quelque chose qui
ressemble à de l'équité sociale !
Tous les journaux de Lyon publiaient
hier un petit fait-divers qui a sans doute
passé inaperçu entre le récit d'une rixe
et la réclame de quelque théâtre — et
que je trouve singulièrement lamentable.

Une avant ou après sa naissance, il y a
mille moyens pour cela. Et on sait bien
que, sur mille avortements, la justice ne
parvient pas à en connaître et en pour-
suivre plus de deux ou trois.

Et n'est-ce pas la pensée qui doit for-
cément la hanter, cette mère qu'on tra-
que dans les églises, qu'on traque par-
tout où elle pourrait, sans scandale, con-
fesser son enfant à la charité publique, —
et qu'on semble vouloir forcer soit à
l'humiliation d'un aveu de misère et
d'inconduite, — soit à l'infamie d'un
crime dénoté ?

Je sais bien qu'il leur reste encore,
comme à cette autre pauvre créature qui
se jeta hier dans le Rhône, en face du
Grand-Camp, la dernière ressource du
suicide compliqué de l'assassinat du petit
enfant qu'elle aimait mieux voir mourir
tout de suite qu'agoniser lentement.

Mais, franchement, en ce temps où on
se plaint de la dépopulation de la
France, où on fait appel aux pères et aux
mères de famille, — il semble qu'on em-
ploie un singulier moyen de favoriser
cette repopulation.

Le petit fait-divers dont je viens de
tirer la morale ne sera pas, croyez-le
bien, sans avoir un écho dans les man-
sardes où on voit avec terreur, sur la fin
d'une grossesse soigneusement cachée,
approcher le moment terrible de l'enfan-
tement.

Il n'y a pas de tours. Quand on veut
— comme autrefois — remplacer le tour
par l'église, on risque la prison avec —
en plus — toutes les révélations et toutes
les hontes qu'on aurait, au prix de la
vie, voulu éviter ; — les jeunes mères se
rappellent alors qu'il y a, dans quelque
maison suspecte, une vieille femme dont
on se raconte à l'oreille l'habileté... et le
bon marché.

Et voilà aussi pourquoi, dans quel-
ques jours, à Paris, la « Mort aux gosses »
comparaitra aux assises, entourée
d'une centaine de complices.

Ah ! nous avons de belles réglemen-
tations et de superbes lois pour rendre
la vie des misérables encore plus dure
et plus désespérante !

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

C'est encore à l'étranger qu'il faut
regarder aujourd'hui. Nous sommes peut-être à
la veille d'un incident, sinon d'une haute
gravité, du moins d'un assez vil éclat.

La Lega Lombarda, un journal catho-
lique très autorisé, annonce que le pape va
incessamment publier une note relative aux
événements du 2 octobre. La conclusion de
Léon XIII serait celle-ci : Deux pouvoirs
souverains ne peuvent coexister à Rome sans
la tranquillité soit troublée ; le moment
serait donc venu de prendre les mesures
indispensables pour que la papauté
recouvre son indépendance et sa sécurité.

En d'autres termes, par ce document qui
va être adressé à tous les cabinets européens,
le pape déclarerait que sa situation au
Vatican n'est plus possible. Comme consé-
quence, on le prévoit facilement, il va fal-
loir envisager deux alternatives : celle de
la reddition de Rome au pape-roi. Elle semble
a priori absolument chimérique à tous ceux
qui ne font pas profession d'admirer sans
réserves M. Gouthe-Soulard et les palmes du
martyre qu'il se décerne déjà. Ou bien l'alter-
native du départ de Léon XIII emportant
de Rome son pontificat, sa cour et ses bu-
reaux.

Où ira-t-il ? Dans un pays hérétique ou
schismatique comme l'Angleterre, l'Alle-
magne ou la Russie ? Ce n'est pas vraisem-
blable. Avec les allures envahissantes du
parti catholique, ce serait à bref délai la
guerre dans la rue, entre la petite colonie
papale et la population de la ville où elle
aurait élu domicile.

Dans un pays catholique ? Il y en a trois :
la France, l'Autriche et l'Espagne. Nous
n'avons pas, en France, de palais pouvant
remplacer le Vatican. Nous ne tenons, d'ail-
leurs, pas à voir arriver chez nous ce nou-
veau prétexte de discordes religieuses. On
répond, il est vrai, que la papauté en France
deviendrait vite française et qu'ainsi une
foule de difficultés internationales seraient
évités. — Nous en éviterions bien davan-
tage si nous n'en créons pas de nouvelles en
installant ici une cour romaine, affiliée à
toutes les oppositions et servant de rendez-
vous à tous ceux qui conspirent contre le
régime actuel.

Restent l'Espagne et l'Autriche, l'Autriche
surtout où le peuple compte pour peu et la
volonté du souverain pour beaucoup. Mais
le pape s'en ira-t-il de gaieté de cœur dans une
région éloignée, peu puissante, peu propice
aux pèlerinages qui sont en même temps des
excursions de touristes ?

N'aura-t-il pas peur que le pays où s'est
éteint le principe monarchique, représenté
par le comte de Chambord, soit aussi celui
où s'oubliera le principe catholique repré-
senté par son pape ?

Et puis, où trouver une installation rappe-
lant — même de très loin — cet admirable
Vatican, qui est une ville dans une grande
cité ? Et si cette installation n'existe pas,
comment et avec quoi la créer ? Le Denier
de Saint-Pierre ? Il suffit à peine à l'entre-
tien de la cour pontificale et il diminue cha-
que année d'importance.

Que sera-ce quand le pape sera au fond
d'un pays perdu et que le chemin des au-
mônes et des générosités ne sera plus celui
de la Corniche, de Milan, de Florence, avec
retour par Naples et la Méditerranée d'azur ?

Tout réfléchi, vous verrez que le pape res-
tera au Vatican — dont la paille humide est
assez confortable.

JEAN-CLAUDE.

L'abondance des matières nous oblige à
renvoyer à demain la suite de notre feuil-
leton : MON PREMIER CRIME.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 5 novembre.

CONSEIL DES MINISTRES
Les ministres se sont réunis ce matin en
conseil, au ministère de la guerre, sous la
présidence de M. de Freycinet.

LES MARINS RUSSES À PARIS
Plusieurs conseillers municipaux ont va-
cillé hier, au cours de la séance du con-
seil municipal, une proposition tendant à
inviter les marins russes à venir à Paris.
Mais, sur la remarque que les navires russes
en ce moment dans les eaux françaises ne
portent pas de pavillon amiral et qu'une
escadre russe doit venir officiellement au
printemps prochain, ils ont résolu d'attendre
cette époque pour faire le dépôt de leur pro-
position.

LE COMMANDANT DU SÉNÉGAL
Le colonel d'infanterie Badens, nommé
commandant supérieur des troupes du Séné-
gal, a été invité à presser son départ. Il de-
vra se rendre à Marseille pour s'y embar-
quer le 14 au plus tard.

L'ALCOOL ALGÉRIEN
La chambre de commerce d'Alger a émis
un vœu demandant la suppression de la taxe
sur l'alcool pour les vins et liqueurs proven-
ant d'Algérie à leur entrée en France.

LA COTE D'IVOIRE
La Société de géographie commerciale a
tenu hier soir une intéressante séance, dans
laquelle M. d'Albea, ancien administrateur
au Dahomey, a fait une conférence sur la
Côte d'Ivoire. L'orateur estime que la Côte
d'Ivoire est destinée à un brillant avenir
commercial, et que le chiffre des affaires
possibles avec ce pays peut atteindre jus-
qu'à dix millions de francs.

En terminant, le conférencier a rappé
les efforts tentés par les exploitateurs de cette
contrée et a rendu un juste hommage à la
mémoire de Paul Quiquerez, mort sur les
rives du San-Pedro.

LA FRANCE EN ÉGYPTE
M. de Reverseaux, ministre de France au
Caire, vient de conclure avec le gouverne-
ment égyptien une entente concernant les
déclarations de naissances et de décès et la
police dans les établissements publics. Le
projet concernant l'exercice de la pharmacie
et de la médecine sera soumis au gouverne-
ment français.

EN ALSACE-LORRAINE
Le fabricant Edouard Gros, citoyen suisse,
qui est revenu aujourd'hui de Paris à Stras-
bourg, après une longue absence, a été ex-
pulsé pour avoir pris part à une fête à Bus-
sang, en France.

Autour du Parlement

Paris, 5 novembre.

La Mine aux Mineurs
M. Basly va déposer une demande de
crédit de 50,000 francs pour permettre
au syndicat des ouvriers mineurs de la
Loire d'exploiter la mine de Monthieux,
dont il s'est rendu adjudicataire.

Les Viandes salées
La commission des douanes vient
d'approuver l'élevation à 25 francs du
droit sur les viandes salées d'Amérique,
votée par le Sénat.

M. Boucher, des Vosges, a été nommé
rapporteur ; il déposera son rapport sa-
mardi.

Suppression de pensions
M. Dumay a déposé aujourd'hui, à la
Chambre, un amendement portant sup-
pression des crédits pour les pensions de
la patrie et de l'ancien Sénat, et pour les
pensions et secours de l'ancienne liste
civile des rois Louis XVIII, Louis-Phi-
lippe et Charles X.

Réunion radicale
La réunion radicale, annoncée depuis
quelques jours, vient d'avoir lieu. Y as-
sistèrent MM. Peytral, Lagnel, Leydet,
Camille Dreyfus, Camille Pelletan,
Bouge, Camille Raspail, Henry Mathé,
Félix Mathé, Bizouard-Bert, Terrier,
Bérard, Brousse, Pajot, Ville, Forcioli,
Charles Roux, Beziue, Leygues (Haut-
Garonne), Calvinhac, Cousset, Barodet.
En tout, vingt-deux députés.

Aucun président n'a été institué. C'é-
tait une réunion occasionnelle, provo-
quée pour échanger des vues.

Un membre a demandé d'abord la recons-
titution pure et simple d'un groupe radical.
M. Peytral répondit qu'il ne s'agissait pas
de décider immédiatement la formation d'un
groupe, mais de rechercher s'il y a lieu de
convoyer, à bref délai, une réunion plus
étendue, à laquelle reviendra le soin de se
prononcer sur l'utilité du groupement.

M. Terrier, député d'Eure-et-Loir, a fait
observer que les groupes ne semblaient pas
en faveur dans le pays et qu'il était peut-
être préférable de recourir à une autre pro-
cédure pour atteindre le but que se propose
M. Peytral. Suivant M. Terrier, il faudrait
avant rechercher s'il y a lieu de former un
groupe radical, d'interpeller le gouverne-

ment sur sa politique générale, d'indiquer
dans le détail les réformes que réclame le
peuple radical et de constater celles que le
gouvernement peut proposer. Les situations
seront alors nettement délimitées.

Enfin, M. Camille Dreyfus, plus énergi-
que encore que le précédent orateur, a rap-
pelé avec quelle défiance le pays avait jugé
l'existence des groupes. Assurément une
action commune est nécessaire, mais il ne
faudrait pas, pour essayer de l'exécuter, en-
trer dans une voie fâcheuse. « Le cabinet, a
dit M. Dreyfus, est encore très fort et très
populaire dans le pays. On se mettrait dans
une très fâcheuse position si on avait l'air
de ne vouloir faire qu'une politique anti-
ministérielle. »

M. G. Dreyfus est d'avis que ce qu'il y a
à faire c'est d'indiquer, dès aujourd'hui, en
vue des élections générales futures, que le
parti radical a une situation intermédiaire
entre le parti modéré et le parti révolution-
naire. Il faudra charger une commission de
rechercher dans le programme radical deux
ou trois réformes telles que la loi sur les
associations, la réforme de l'impôt, qu'on
désirerait voir effectuer dans la législature,
et entrer en pourparlers avec le gouverne-
ment pour savoir dans quelle mesure il peut
s'associer à la réalisation de ces réformes.

Signalons aussi l'intervention de M.
Bérard, député du Rhône, qui, se dé-
clarant radical, ajoute que, partisan
d'une action commune, il ne croyait pas
pouvoir contribuer à la formation d'un
groupe sans manquer à ses engagements
électoraux.

Finalement la réunion a voté l'ordre
du jour suivant :

Les députés réunis sans convocation pré-
alable, aujourd'hui, 5 novembre, dans un
bureau de la Chambre, décident qu'il y a
lieu de convoquer prochainement ceux de
leurs collègues qui votent habituellement
avec eux à une réunion destinée à provo-
quer une entente commune entre tous les
députés décidés à réaliser les réformes poli-
tiques et sociales.

L'impression dominante est que la
tentative de reconstitution du groupe
radical n'aboutira pas.

On remarquera avec quel soin l'ordre
du jour voté par la réunion a écarté le
mot « groupe » pour manifester les dis-
sidences qui se sont manifestées aujour-
d'hui et pour tenir compte de l'opposition
très marquée qui se manifeste
parmi la plupart des radicaux qui n'as-
sistent pas à la réunion.

La conclusion probable de cette petite
agitation sera simplement le dépôt et la
discussion d'une interpellation sur la
politique générale.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 5 novembre.

La réunion de la gauche radicale, la
discussion du budget de la guerre, et
l'élection du Nord, tels sont les sujets
sur lesquels roulent aujourd'hui les en-
trevues de couloirs.

On est à peu près unanime à déclarer
que la dislocation de l'union des répu-
blicains serait plus regrettable encore à
l'heure actuelle qu'en toute autre cir-
constance. C'est, en effet, fait-on remar-
quer, grâce à la stabilité ministérielle,
grâce à l'union et à la prudence dont ont
fait preuve les républicains, que l'on est
parvenu à inspirer au dehors la confi-
ance à laquelle on doit les derniers
avantages diplomatiques qu'on connaît.
Les députés de toutes nuances qui se
sont plus ou moins occupés des relations
de notre pays avec les puissances étran-
gères, font remarquer qu'un retour of-
fensif de l'opposition, coïncidant avec
l'arrivée de M. de Giens à Paris, pour-
rait avoir une très regrettable répercus-
sion sur les relations de la France et de
la Russie. Il semble, en effet, que le
voyage à Paris du chancelier de l'Empire
russe ne doit pas être un simple
voyage d'agrément ; or, l'esprit de l'en-
voyé du czar pourrait peut-être subir
une impression toute différente suivant
qu'il se trouverait en présence d'un
gouvernement combattu, affaibli, ou d'un
ministère puissant de la confiance du
Parlement et, par suite, de toute l'acti-
vité nécessaire en pareille circonstance.

LA SÉANCE

Paris, 5 novembre.

La séance est ouverte, à 2 heures, sous
la présidence de M. Floquet.
Le procès-verbal de la dernière séance
est adopté.

M. Floquet fait l'éloge de M. Brun-
nier, député d'Anecy, décédé.

M. Bovier-Lapierre dépose une pro-
position de loi relative aux syndicats
industriels. Il demande l'urgence, qui
est prononcée.

LE BUDGET DE LA GUERRE

L'ordre du jour appelle la discussion
du budget de la guerre.

M. Paulin Méry adresse au ministre de
la guerre une question sur les instructions
par lui données pour obliger les soldats en
faction au port du sac.

M. de Freycinet, ministre de la guerre,
répond que la commission qui a élaboré les
instructions relatives au service de place,
comprend des officiers de toutes les armes,
et tous les services y étaient représentés,
ce qui donne toute garantie au sujet des
conséquences de cette mesure sous le rap-
port hygiénique.

M. le ministre de la guerre ajoute que par
les grands froids et les grandes chaleurs, la
durée de la faction sera abrégée.

M. Raiberti appelle l'attention de la
Chambre sur la nécessité de mettre la loi de
1879, sur les cadres, en harmonie avec la
loi de 1879, sur le recrutement des cadres,
qui sont devenus insuffisants, eu égard à
l'augmentation des effectifs.

M. Raiberti demande également la moti-

fication de la loi de 1889 sur l'organisation
de l'armée ; il faut unifier l'administration
de l'armée active et de l'armée territoriale,
ainsi que les éléments tactiques des deux
armées.

L'orateur demande aussi l'organisation de
l'alimentation publique et des services pu-
blics en temps de guerre ; il termine en rap-
pelant que vaincre n'est pas seulement com-
battre, c'est aussi prévoir ; après avoir orga-
nisé la défense, il faut organiser la vic-
toire.

M. de Montfort critique le rapport de
M. Coehery au point de vue de la clarté ; il
critique également les économies que l'on a
cherché à réaliser sur le budget de la guerre ;
il approuve la formation des régiments
mixtes, étant donné le faible du nombre qui
s'est emparé de l'Europe ; mais il pense,
comme M. Raiberti, qu'il y a lieu d'aug-
menter les cadres.

DISCOURS DE M. COCHERY

M. Coehery, rapporteur, répond que la
commission, loin de porter atteinte aux
forces vives de l'armée en augmentant chaque
année l'effectif. Les cadres ont été accrus, la
situation des officiers améliorée, l'unification
des soldes accomplie, les crédits pour l'alimen-
tation des troupes majorés. Toutes les
économies ont porté sur l'administration.
(Très-bien !)

DISCOURS DE M. GOUJON

M. Goujon. — Le rapporteur fait crai-
dre qu'une somme supplémentaire de 8 mil-
lions ne soit nécessaire en 1892 pour l'alimen-
tation des troupes. Le rapporteur sou-
tient que cette augmentation est due aux
agissements des petits commerçants et des
petits officiers. C'est un erreur. L'augmen-
tation est due à un cas de force majeure. Le
système actuel de gestion n'est pour rien
dans ces mécomptes. Ce système, inauguré
par Gambetta en 1879, a donné les meilleu-
rés résultats pendant plusieurs années. Ce
n'est donc pas l'outil qui est mauvais,
mais la main qui manie l'outil. Si des mé-
comptes se sont produits, ce sont des an-
nées, il faut s'en prendre non au système
mais aux administrateurs.

L'orateur conclut que le crédit supplémen-
taire de 8 millions que le rapporteur fait
entrevoir ne sera pas nécessaire. (Très bien !
Applaudissements.)

M. Georges Coehery, rapporteur, répond
que l'augmentation du prix de la viande a
été pour la troupe, de 1889 à 1890, d'un
tiers de plus que pour la population des
villes. Cette différence était de nature à éveil-
ler l'attention.

La loi on a installé des boucheries mili-
taires, le prix de la viande a baissé, ce qui
indique bien que le commerce avait jusque-
là émis des prétentions trop élevées. Le
système cher à M. Goujon est d'ailleurs
maintenu avec le souci de concilier les inté-
rêts du Trésor et de l'armée. (Très bien !
Très bien !)

M. de Villeu se plaint que les maîtres
d'armes ne puissent devenir adjudants qu'au
bout de seize années. Il serait juste, dans
leur intérêt et dans l'intérêt des services,
qu'ils puissent devenir adjudants au bout
de quatre ou cinq ans.

M. le ministre de la guerre répond que
la question est à l'étude et que le ministre
a le plus vif désir de la faire aboutir con-
formément au vœu exprimé.

Répondant aux observations de M. Gou-
jon, il dit qu'il n'a aucune intention de
revenir au système de 1879 ; on s'est préoc-
cupé seulement d'introduire les correctifs
nécessaires pour assurer aux corps la meil-
leure nourriture possible sans dépasser cer-
taines limites de prix.

Le ministre ne désire pas développer les
boucheries militaires ; il n'en a jusqu'ici créé
qu'une seule, sur la demande d'un corps et
sur les instances particulières du général
Jamont. C'est un essai dont les résultats,
d'ailleurs, ont été excellents, puisqu'il en est
résulté une baisse de prix de la part des
boucheries civiles.

Répondant à MM. Raiberti et de Mont-
fort, le ministre dit que, depuis 3 à 4 ans, il
y a eu des changements incessants dans
l'armée, qui acheminent sa constitution vers
un certain état final non encore déterminé,
mais qui approche du terme. De là la néces-
sité d'attendre pour proposer une loi gé-
nérale des cadres qui mettra peut-être 2 ans
avant d'aboutir. Il a fallu procéder par dé-
tails, par étapes, par lois successives, ce qui
a permis de former rapidement 140 régi-
ments mixtes. Le ministre se propose, dans
la suite, de faire manœuvrer les corps mixtes
pour achever de développer les sentiments de
solidarité dont les premiers efforts se font si
heureusement sentir. (Applaudissements.)

Les Transports de Guerre

DISCOURS DE M. PELLETAN
M. Camille Pelletan se plaint des condi-
tions déplorable dans lesquelles se font les
transports de guerre. Seul le ministre de la
guerre absorbe le tiers des impôts que paie
la France. Est-il vrai que la défense na-
tionale soit exploitée contre tout droit par
de grandes sociétés financières qui, nées
d'un privilège d'État devraient, plus que per-
sonne, donner l'exemple du sacrifice.

En 1874, dans les notes à payer présentées
par les compagnies, il y avait des faux en
écriture publique, des mensonges impu-
dents, des fantaisies géographiques extraor-
dinaires, des certificats de complaisance cri-
minels. La guerre a tout payé.

En face de ces véritables vols faits au
budget, l'attitude des bureaux de la guerre a
été des plus blâmables. Les généraux de Cis-
sey et Berthault ont protesté contre les tra-
sactions qu'on soumettait à leur signature,
mais ils ont fini par signer.

L'État s'est interdit, par l'intermédiaire
d'un sous-intendant, de royaumer sur le régi-
ment de ce compte fantastique des compa-
gnies, et il ressort de pièces matérielles que
la Chambre a dans ses archives, que la bu-
reaucratie a été-même conseillé le silence
au lieu, au lieu de faire rentrer l'argent
ainsi indûment pris à l'État, et depuis, les
compagnies usent de toutes les ressources
de la procédure pour garder cet argent dans
leurs coffres. N'est-ce pas un outrage à la
justice et à la conscience publique ? (Applau-
dissements à gauche.)

L'orateur rappelle ces faits, c'est pour
montrer la complexité de l'administration à
l'égard des compagnies. Actuellement, le
cadre des charges dit que si le gouverne-
ment a besoin de transporter des troupes ou
du matériel sur un point quelconque, les
compagnies devront immédiatement mettre

RÉPLIQUE DE M. PELLETAN

M. Pelletan réplique et dit qu'il était allé
trouver le ministre avant que le traité fût
signé. Il pouvait croire que rien ne serait en-
gagé au moment où la Chambre s'en allait
en vacances. Quoi que ce soit, le ministre de
la guerre, il y a majoration sur presque tous
les articles du tarif, et les arguments qui lui
ont été opposés reposent sur des statistiques
douteuses.

L'orateur a le regret de n'avoir pu con-
vaincre le ministre et la volonté de faire tout
le possible pour empêcher les compagnies
d'exploiter la défense nationale. (Très bien !
Très bien ! à gauche.)

DISCOURS DE M. CAVAIGNAC

M. Cavaignac, rapporteur général, dit
que le traité ne méritait pas les critiques de
M. Pelletan ; aussi les compagnies ont-elles

à sa disposition tout leur matériel au prix
du dernier tarif.

Au lieu de se conformer à ce cahier des
charges, on négocie des traités à des condi-
tions plus onéreuses. Par ces traités, l'admini-
stration de la guerre s'est interdite d'em-
ployer la voie de mer pour ses transports
d'un port de France à un autre port de
France. Elle s'est interdite d'avoir recours
aux canaux. Elle ne peut utiliser les che-
mins de fer à voie étroite, même ceux qui
ont été construits au nom de la défense na-
tionale, comme les chemins du sud de la
France.

La guerre paye tous ses transports à un
prix supérieur à celui qui est payé par le
commerce.

Deux sacs de blé sont mis dans un
même wagon, un appartient au commerce,
l'autre à l'armée, celui qui est destiné à la
défense nationale est frappé d'une surtaxe.
(Mouvements divers.) Il en est de même
pour le transport des fourrages, des bois de
charpente, des métaux, du sel, du salpêtre,
de la houille. Dans sa convention avec les
compagnies, l'administration de la guerre a
accepté, dans certains cas, de payer des prix
plus élevés encore que les tarifs maxima du
cahier des charges ; lorsque les compagnies
feront les charrois, elles seront payées à prix
double du prix actuel du charroi par terre.

Le ministre de la guerre répond qu'il
paye plus cher que le commerce pour cer-
tains transports ; il obtient des avantages
sur d'autres points ; il a obtenu un tarif
spécial pour le transport des canons, mais
toutes les industries obtiennent des tarifs
analogues pour leurs produits.

Le traité qui a été signé entre la guerre et
les compagnies n'est donc pas défavorable, il
est d'une légalité certaine. (Applaudissements.)
Les compagnies, en aucun cas, ne
peuvent demander plus que les tarifs homolo-
gués par le ministre des travaux publics ;
or, la compagnie du Nord fait payer aux
transports de la guerre un tarif supérieur à
celui du commerce ; l'État, en acceptant ce
tarif majoré, a fait un véritable cadeau aux
actionnaires, il a empoché sur les droits du
Parlement. Le Parlement seul peut con-
sultier des traités de cette nature.

Si on veut pouvoir continuer à trouver
dans le pays les sommes énormes qu'exige
la guerre, il faut qu'il soit entendu, que ces
sommes, jusqu'au dernier centime, seront
employées à la défense du pays, et non à
enrichir des privilégiés. (Vifs applaudissements.)

M. le ministre de la guerre répond
qu'en ce qui concerne les transports faits
pendant la guerre, par les compagnies, il
poursuivra avec la plus grande fermeté le
procès engagé devant le Conseil d'État. Il a
informé les compagnies qu'il considérait
comme nulles les transactions faites par un
de ses prédecesseurs et qu'il n'abandonnerait
pas les droits de l'État. (Très bien !
Très bien !)

Quant au traité actuel avec les compa-
gnies, le ministre le considère comme parfait-
ement légal ; depuis trente-six ans, le mi-
nistre de la guerre et les autres ministères
ont fait des traités analogues sans que per-
sonne en ait jamais contesté la validité.

Le garde des sceaux, consulté, a déclaré
que le ministre de la guerre avait parfaite-
ment le droit de signer des traités de ce
genre.

Pourquoi M. Pelletan n'a-t-il pas formulé
ses critiques l'année dernière, au moment
où ce traité arrivait à échéance ? Aujour-
d'hui il est renouvelé et le ministre ne peut
pas renier sa signature.

M. Pelletan a ajouté que le traité était dé-
savantageux. Il a pris les articles sur les-
quels le ministre de la guerre a des aggra-
vations : comme les briques, les pierres, la
houille, le pain, la farine. Jamais le ministre
de la guerre ne transporte de pierres, ni de
briques. Quant à la houille, il l'achète à des
négociants qui se chargent du transport.

Il ne transporte jamais des grains
et de la farine ; ce n'est que pour les appor-
tements en gestion directe qu'il peut y
avoir des transports, mais ces transports
ne sont pas de longue durée.

Quant aux subsistances, comme les con-
serves, le ministre en transporte un grand
nombre et pour ce tarif, il paie 27 francs au
lieu de 45, pour la moyenne des six compa-
gnies. Le réseau du Nord est un de ceux
sur lesquels l'économie obtenue est la plus
forte. Les bouches à feu sont transportées
par les compagnies qui fabriquent pour le
ministère aussi bien que par ce ministère
même et à des conditions plus lourdes que
les siennes.

Le ministre de la guerre a négocié pen-
dant 18 mois ; son prédecesseur avait obtenu
une réduction de 100,000 francs, lui-même
en a obtenu une nouvelle de 400,000 francs.
Si le traité était dénoncé, il y aurait un mil-
lion de francs de transport de plus à sup-
porter par le ministre.

Ce traité a d'autres avantages : grâce à
lui, les agents du ministère ne sont jamais
transportés en comptables.

Quant au roulage, indiqué par M. Pel-
letan, il ne figure que pour mémoire ; on n'en
fait pas pour 3 ou 4,000 francs par an.

En résumé, le tarif a été soigneusement
étudié : dès 1885, la commission estimait le
bénéfice à 45 ou 46 0/0 ; avec le traité actuel
on arrive encore à trouver 60 ou 80 0/0 d'éco-
nomie sur le traité fait par le prédecesseur
du ministre actuel.

Le ministre a introduit dans le budget une
économie de 250,000 francs pour appuyer
son dire. Si la Chambre estime qu'on ne de-
vra plus faire de traité on n'en fera plus,
mais s'il en résulte une augmentation de
fraîs de transports, il faudra payer. En tout
cas le traité n'est fait que pour trois ans,
avec réserve d'une clause en temps de
guerre sur laquelle la Chambre sera appelée
d'ailleurs à se prononcer. (Applaudissements.)

M. Pelletan réplique et dit qu'il était allé
trouver le ministre avant que le traité fût
signé. Il pouvait croire que rien ne serait en-
gagé au moment où la Chambre s'en allait
en vacances. Quoi que ce soit, le ministre de
la guerre,

fait tous leurs efforts pour que le matériel voyageant avec les corps fut transporté aux prix des tarifs commerciaux.

Ce qui faut faire, c'est régler d'une façon précise les conditions dans lesquelles les indemnités seront payées à la suite des réquisitions. (Très bien ! Très bien !)

M. Pelletan soutient qu'on a eu tort de restreindre une partie de l'article 54 du cahier des charges, disant que les transports militaires seront effectués à demitarif. Il fallait appliquer purement et simplement cet article 54. (Applaudissements à gauche.)

M. de Freycinet, ministre de la guerre, dit que l'article 54 est sujet à contestation. Le ministre présentera un projet qui visera cet article en complétant la loi des réquisitions.

Les chapitres 1 à 11 du budget de la guerre sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi, à 2 heures.

La séance est levée à 7 heures moins 5.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 5 novembre.

Le peu d'empressement apporté par les députés radicaux à se rendre à la réunion préparatoire pour la reconstitution du groupe de l'extrême gauche, permettait de prédire, avant l'issue de cette réunion, qu'aucune décision n'y serait prise; d'autre part, les dissidences qui se sont manifestées parmi les députés présents à la réunion, indiquent bien que la reconstitution ne s'opérera pas sans de grandes difficultés.

D'ailleurs, les chefs de l'ancienne extrême gauche se gardent bien de se mettre en avant, de manière à n'avoir pas à supporter une part de l'échec, si, comme on paraît le croire, échec il y a.

Enfin, les députés socialistes repoussent énergiquement les avances que les radicaux semblent disposés à leur faire, déclarant qu'ils n'entreraient pas dans le nouveau groupe.

Afin de conserver leur entière liberté d'action, « le gouvernement, disent-ils, nous a promis des réformes sociales, les radicaux nous font des promesses analogues, nous suivrons celui qui, le premier, tiendra ses promesses, que ce soit le gouvernement ou bien le groupe radical. Nous n'avons, en effet, aucune préférence, ni pour l'un, ni pour l'autre. »

Quant aux députés modérés, ils estiment que la tentative des radicaux est inutile et dangereuse. Si, disent-ils, le programme du nouveau groupe doit être celui indiqué par M. Peytral, nous ne voyons pas la nécessité de jeter la division dans le parti républicain, qui est tout entier disposé à favoriser les réformes pratiques; le monopole des réformes pratiques n'appartient pas aux radicaux qui, au contraire se sont, jusqu'à présent, distingués par la préférence qu'ils accordaient aux réformes non réalisables.

Enfin, les députés de la droite déclarent que si le nouveau groupe s'intitule groupe progressiste, la droite elle-même pourrait en faire partie, puisqu'elle aussi se considère progressiste.

Tel est le résumé des sentiments des différentes fractions de la Chambre.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 5 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

M. Jules Roche dépose un projet concernant l'hygiène et la salubrité dans les établissements industriels.

Le Travail des Femmes et des Enfants

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au travail des enfants, des fillettes mineures et des femmes dans les établissements industriels.

M. Maxime Lecomte demande, au sujet de l'article 3, que l'on mette : « Des enfants jusqu'à seize ans, au lieu de jusqu'à dix-huit. »

M. Chovet accepte l'amendement de M. Maxime Lecomte.

M. Jules Roche explique que la commission propose de décider que les enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans, les fillettes mineures et les femmes ne pourraient être employés à un travail effectif de plus de dix heures et il insiste pour que cette rédaction soit adoptée.

M. Diancourt et Blavier se rallient à l'amendement de M. Lecomte.

L'amendement est repoussé par 129 voix contre 101. Le texte de l'article 3 de la commission est adopté.

L'article 4 est également adopté.

Le Sénat substitue un délai d'application de la loi, un an, à dix-huit mois, primitivement proposé.

L'élection de M. Baduel, sénateur du Cantal, est validée.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 heures 35.

LES FINANCES PORTUGAISES

Paris, 5 novembre.

La légation du Portugal à Paris a communiqué aux journaux la note suivante : « On a fait courir le bruit hier que le gouvernement portugais refusait la combinaison proposée par la Banque de Paris et des Pays-Bas, pour l'organisation de la compagnie royale des chemins de fer portugais, et que les négociations étaient de ce chef définitivement rompues. Ce bruit est absolument inexact. »

« La proposition de la Banque de Paris et des Pays-Bas n'est partie de Paris que mardi soir 3 novembre et ne pourra donc arriver à Lisbonne que demain vendredi dans la journée. »

« C'est seulement samedi que le gouvernement portugais aura à se prononcer sur cette proposition, dont les données générales ont été déjà acceptées en principe par les deux parties. »

« De même on a fait courir le bruit que le gouvernement n'aurait pas le coupon de sa rente extérieure. Ce bruit est également inexact. Le gouvernement portugais ne songe nullement à ne pas payer ce coupon; il possède déjà dans ses caisses une partie des fonds nécessaires à cette opération, et il

prend des mesures pour pouvoir annoncer officiellement le paiement du coupon de janvier avec son échéance, comme d'ailleurs cela a été déjà fait pour le coupon d'octobre au sujet duquel le même bruit malveillant avait été répandu. »

LE CONGRÈS DE LA PAIX

Rome, 5 novembre.

Le bureau définitif du congrès a choisi comme rapporteur M. Stanhope. Il a décidé de présenter un projet spécial sur la question de la constitution d'un bureau permanent. Ce projet confirme la résolution du congrès de Londres à ce propos.

Le bureau donne, quant à présent, au principe posé à la conférence de Londres, l'application suivante : 1° il prie M. Pandolfi, secrétaire de Rome, de s'entendre avec le comité parlementaire du pays choisi pour la prochaine conférence, pour la convoquer; 2° il invite les membres des Parlements de chaque pays à nommer un représentant chargé de toute la correspondance entre le comité exécutif de la nouvelle conférence de 1892 et les comités parlementaires nationaux; 3° il invite le comité parlementaire de la conférence de 1892 de mettre à l'ordre du jour l'organisation d'une cour d'arbitrage.

Les Fêtes de Brest

Brest, 5 novembre.

Les fêtes franco-russes sont terminées. Elles viennent d'être closes par un punch dont rien ne peut donner l'idée. Les officiers de terre et de mer ont fait à leurs camarades russes la plus chaude et la plus fraternelle réception. Cinq cent officiers au moins y assistaient.

Le colonel Stoffel présidait, ayant à sa droite le commandant Birleff, et à sa gauche le maire de Brest.

Au champagne, le colonel Stoffel a lu une allocution en langue russe, où il a rapellé le souvenir impérissable de Cronstadt et du czar, à la czarine, à la famille impériale, à la Russie, au commandant Birleff et aux officiers du *Mingé*.

Les officiers russes ont applaudi. Le commandant Birleff a répondu : « Mes chers compatriotes, je me réjouis de l'honneur d'être citoyen de Brest (bravos prolongés). Je porte la santé des personnes présentes. Je lève mon verre en l'honneur de nos fêtes et de nos armées. »

Des bravos enthousiastes ont salué ces paroles. Le maire de Brest a remercié les officiers d'avoir invité la municipalité. Il est fier de compter ces officiers au nombre des citoyens de Brest, alors qu'il leur en présente un nouveau, sacré citoyen ce soir, le commandant Birleff. Brest conservera dans ses annales le souvenir de cette réception. « Vive la Russie ! »

Après le maire, M. Cothecau, sous-préfet, a porté un toast patriotique.

Enfin, au nom du commandant Birleff, le lieutenant de vaisseau Young a remercié les officiers français de l'accueil qui leur a été fait et à la fin à l'armée et à la marine française.

Lorsqu'on s'est séparé il était près de minuit. Les officiers russes et les officiers français se sont embrassés et sont descendus ensemble jusqu'au pont du *Guédon*, où les officiers russes se sont embarqués.

Dépêches Diverses

L'AFFAIRE TURPIN

Paris, 5 novembre.

L'affaire Turpin-Tripoué, qui a en tant de retentissement, a eu son triste épilogue hier. On sait que Tripoué et Turpin étaient tous deux chevaliers de la Légion d'honneur et que leur condamnation entraînaient leur radiation de l'Ordre. M. Peschard, commissaire de police, s'est rendu hier à la prison de la Santé, où les deux condamnés subissent leur peine, et leur a notifié la radiation au verçu d'un décret du président de la République en date du 31 octobre.

En attendant la lecture de cette notification, Turpin a baissé la tête et a dit : « une voix sible; » Je regrette cela, monsieur ! Tripoué n'a pu prononcer un seul mot. Il s'est affaissé sur un tabouret en versant d'abondantes larmes.

L'INTERDICTION DE M<sup>lle</sup> DE GASTÉ

Paris, 5 novembre.

Les docteurs Blanche et P. Garnier ont déposé hier un rapport, entre les mains d'un substitut, leur rapport médico-légal au sujet de M<sup>lle</sup> Esgrignon, née de Gaste, internée provisoirement dans la maison de santé du docteur Gujon.

Les docteurs Blanche et Garnier concluent à l'envoi au manicom de M<sup>lle</sup> de Gaste dans une maison de santé.

Nous croyons savoir, d'autre part, que le procureur de la République, auquel ce rapport vient d'être remis, serait disposé, de son côté, à provoquer un tribunal la reprise de l'instance en interdiction de M<sup>lle</sup> de Gaste, qui n'est payée actuellement que d'un conseil judiciaire.

L'AFFAIRE DU MAJOR BRETON

Paris, 5 novembre.

C'est la deuxième conseil de guerre qui est saisi de cette affaire, et c'est M. le capitaine Libert qui se trouve chargé de l'instruction. Bien que cet officier ait une grande infériorité sur celui de l'inculpé, il n'en est pas moins saisi régulièrement, conformément à un code de justice militaire (article 5 et suivants).

Quand au major Breton, il est accusé d'homicide volontaire et d'abandon de son corps. La prévention de désertion à l'étranger ne sera probablement pas établie, et si d'ailleurs elle l'était, le major Breton ne pourrait pas bénéficier des circonstances atténuantes, conformément à l'article 343 du code de justice militaire, qui dit que « si un militaire reconnu coupable de désertion est condamné, par le même jugement, pour un fait entraînant une peine plus grave, cette peine ne peut être réduite par l'admission des circonstances atténuantes. »

L'instruction judiciaire militaire est ouverte, la justice suivra son cours.

La défense sera confiée à M. Danet, du barreau de Paris, et membre du conseil de l'Ordre.

L'AFFAIRE MELBA-D'ORLÉANS

Vienna, 5 novembre.

Hier, l'arrivée du duc d'Orléans a été signalée par un incident assez piquant. Au moment où le duc, venant de San-Johann, où il chassait chez le baron Hirsch, débarquait à la gare du Nord pour se rendre à l'audience qui lui avait été accordée par l'empereur un an avant son départ, le comte de Sollicitor de M. Arnstang, accompagné en principe d'une plainte de complicité en adultère portée contre lui par le mari de Mme Melba, avec laquelle il a séjourné ici il y a quelques mois,

L'avocat s'était déjà rendu, il y a quelques jours, chez le baron Hirsch, pour accomplir sa mission, mais le duc d'Orléans refusa de recevoir son avocat. Celui-ci fut donc obligé de revenir à Vienne sans avoir rempli l'assignation qui, suivant la loi anglaise, doit être signifiée à l'accusé en personne, mais l'avocat ne se tint pas pour battu. Ayant été informé, par dépêche, de l'arrivée du prince, il courut à la gare. Dès que le duc d'Orléans descendit de wagon, il s'élança à sa rencontre et, sans lui laisser le temps de réfléchir, lui mit dans la main l'assignation, en lui disant : « Monseigneur, j'ai ordre de vous remettre ces documents », puis il disparut sans que le duc, interrogé, ouvrît les papiers; mais lorsqu'il vit de quel il s'agissait, il jeta le papier à terre, puis, se ravissant, ordonna à une personne de sa suite de le ramasser et de s'en charger.

LE CRIME

DE LA RUE DE CHARONNE

UN CADAVRE DÉCAPITÉ

Sinistre découverte au fond d'une cave. — L'homicide à la tête coupée. — Une malle aubaine pour la police. — Les constatations. — En plein mystère.

Le crime de la rue de Charonne est un des plus étranges qui aient été commis depuis l'affaire de la femme coupée en morceaux; découverte a produit une émotion extraordinaire parmi la population ouvrière du quartier Saint-Antoine.

Au n° 27 de la rue de Charonne, se trouve un vaste immeuble occupé en partie par des ateliers et des magasins d'ébénisterie; il ne compte pas moins de vingt locataires ou plutôt vingt ménages, qui représentent une cinquantaine de personnes. Au fond de la cour, sont situés les magasins de M. Louis Vacheresse, entrepositaire de meubles et sièges; les locaux voisins étaient occupés, l'année dernière, par MM. Coryn et Jollivet, fabricants de meubles de fantaisie, mais ces messieurs ont transporté ailleurs le siège de leur industrie.

L'immeuble, sorte de cité ouvrière, ne paraît pas être l'objet d'une surveillance bien assidue de la part des concierges, dont la loge est située sous le porche d'entrée, à gauche. On peut entrer ou sortir de la maison à toute heure de jour ou de nuit; le soir, on ferme bien la grande grille, mais elle est ouverte, pour le passage des locataires, une grille bâtarde, qui se trouve enchaînée de telle façon qu'une seule personne à la fois peut pénétrer dans l'immeuble ou en sortir. En face de la loge de la concierge se trouve l'escalier de la cave, dont une grille pourrait également défendre l'entrée, mais qu'on laisse toujours entr'ouverte, comme celle de la porte cochère.

La maison est donc ouverte à tout venant; c'est ce qui explique la facilité avec laquelle le crime épouvantable que nous avons annoncé hier, a pu s'y commettre.

Le Crime découvert

Hier, vers onze heures et demie du matin, un employé de M. Vacheresse, M. Dirckx, descendant dans les caves pour prendre une caisse d'emballage de dimensions inusitées et qui savait trouver dans la remise souterraine. Il suivit la galerie de gauche, longue de vingt mètres, sans rien remarquer d'anormal, et pénétra dans la cave aux caisses en s'éclairant avec une bougie.

En déplaçant un « plateau » de caisse d'emballage, disposé en plan incliné le long de la muraille du fond, un spectacle assez surprenant frappa ses regards. A la lueur des deux lampes nues, blanches et riges, il crut tout d'abord avoir sous les yeux les débris en plâtre d'une maquette de statue, un sculpteur ayant jadis habité la maison, mais en poussant plus loin ses investigations et en déplaçant quelques caisses, l'employé n'eut plus aucun doute sur la nature de sa découverte; il était en présence d'un cadavre d'homme dont la tête avait été coupée et défilée par les auteurs de ce crime monstrueux.

Le cadavre était encore frais et complètement nu; il était couché sur le côté droit, les jambes tendues; les bras étaient allongés le long du corps et les mains crispées reposaient l'une sur l'autre dans une attitude des plus naturelles.

Le corps décapité était adossé à la muraille. On n'était pas descendu dans cette cave depuis samedi dernier, et cet homme assassiné devait s'y trouver depuis deux jours au moins, à en juger par l'état du cadavre.

M. Dirckx ne fut pas un seul instant effrayé par cette funeste découverte; il remonta à l'atelier et dit en deux ou trois voix : « Descendez donc ici la cave, vous allez voir quelque chose qui va bien vous égarer. »

Les ouvriers descendirent et remportèrent quelques instants après, blêmes de frayeur. « C'est un machabée sans tête qu'on a amené là, dirent-ils; il faut prévenir la police. »

Informé de ce qui se passait, le patron, M. Vacheresse, envoya immédiatement l'un de ses hommes de peine au commissariat de police du quartier. Quelques instants après, M. Leygonie arriva, accompagné de son secrétaire et de ses inspecteurs. Le magistrat procéda, dans la cave de M. Vacheresse, aux constatations préliminaires; il examina le cadavre.

C'était celui d'un homme de 25 à 28 ans, bien décapité, les épaules larges et carrées, bien que le thorax parût peu développé; aux bras puissants et présentant des biceps très saillants; des bras de travailleur. Les jambes étaient un peu grêles et contrastaient avec le tronc d'une belle anatomie. La tête avait été coupée au ras des épaules, entre la cervicelle et la troisième vertèbre cervicale; la section offrait des lachures significatives, qui indiquaient clairement qu'on avait précédé par coups successifs pour trancher le chef de la victime et que l'opération avait été faite par une main complètement inexpérimentée.

On ouvrit avec beaucoup de peine les mains de l'homme, et l'on constata à la paume et au bout des doigts quelques légères villosités, démontrant qu'il exerçait une profession manuelle. Le corps ne portait aucun tatouage ni aucun autre signe particulier pouvant aider à sa reconnaissance. Les mains seules étaient un peu verdâtres.

Ce qui frappa surtout le magistrat, ce fut l'absence de sang sur le sol; un homme décapité dans de telles conditions devait fatalement avoir éprouvé une hémorragie, et, chose bizarre, in terra sur laquelle il reposait était absolument sèche.

Arrivée du Parquet

Sur ces entrefaites, on avait télégraphié l'événement au procureur de la République et au préfet de police. A deux heures et demie, MM. Athalin, juge d'instruction, accompagné de M. Thérouanne, son greffier; Goron, chef de la Sûreté; Descouts, médecin légiste; Jaume, inspecteur principal du service de Sûreté et plusieurs agents, arrivèrent rue de Charonne. Une foule considérable était déjà rassemblée devant la maison du crime, et l'on dut établir immédiatement un service d'ordre pour tenir les curieux à distance.

Le juge d'instruction et le chef de la Sûreté poursuivirent les investigations commencées par le commissaire de police du quartier, et l'on ne tarda pas à faire une découverte intéressante. Il parut évident aux magistrats que l'homme n'avait pas été décapité dans la cave de M. Vacheresse, mais que le cadavre, convenablement essuyé, ainsi qu'on témoignait les stries sanglantes visibles sur les épaules et sur la poitrine, avait dû y être apporté par les assassins. On ne tarda pas à découvrir, dans le corridor, des traces de ce transport. Sur le mur, à hauteur d'homme, à peu près à l'endroit où la galerie de gauche fait un coude, on trouva une tache de sang; un peu plus loin, en remontant vers l'escalier de la cave, on remarqua encore, le long des contre-marches du palier que nous avons décrit plus haut, quelques autres taches de sang.

Enfin, en redescendant dans la galerie de droite, on aperçut distinctement à la hauteur des lampes, trois demi-cercles sanglants, marquant le sommet des trois marches comme si, en transportant le cadavre, les épaules en avant, la partie sectionnée du cou avait heurté la pierre. En poussant plus avant leurs investigations dans le couloir, les magistrats arrivèrent à la cave de M. Hatte, dont la porte était ouverte.

Là, le spectacle était tout autre; le sol était pour ainsi dire imbibé de sang et l'on avait l'impression que le cadavre avait disparu. Une dizaine de bouteilles cassées, rangées le long du mur, présentaient également des sinistres éblouissements. En outre, on remarqua à terre une courroie ayant environ soixante centimètres de longueur et un bout de corde d'un mètre environ. La courroie ne portait aucune marque; et on voyait seulement quelques taches de sang. Dès lors, il n'y eut plus de doute; c'était bien dans cette cave, située à cinq mètres environ de l'escalier principal, que l'homme avait été décapité, après avoir été étranglé, soit avec la courroie, soit avec la corde.

Les investigations nous faites sur le cadavre par M. le docteur Descouts ont permis de déterminer approximativement l'heure à laquelle le crime a été commis. C'est à dire dans la nuit de lundi à mardi, vers deux heures du matin. En outre, on a établi d'une façon presque irrefutable que deux individus ont pris part à cet épouvantable forfait. Il a certainement fallu deux hommes pour transporter le corps de la cave de M. Hatte à celle de M. Vacheresse, et la victime a bien été portée à bras, car on n'a constaté nulle part la moindre trace de traînage.

On s'est tout d'abord occupé d'établir l'identité de la victime, ce qui n'est pas chose facile. L'homme étant nu et sans tête. Le juge d'instruction a fait appeler un ouvrier appartenant à chacun des corps de métiers exercés particulièrement dans le faubourg Saint-Antoine, afin de déterminer, par examen des mains, la profession de la victime. On a reconnu en cet infirmo, soit un ébéniste, soit un monteur en bronze, soit un tourneur en cuivre, mais il a été impossible de préciser le métier auquel il se livrait.

La tête parait avoir été coupée avec un couteau de chasse fort et à lame très tranchante; les assassins ont dû l'envelopper dans les vêtements de leur victime et aller jeter, soit à la Seine, soit dans le canal, leur sanglante proie. A moins qu'ils n'aient entièrement tête et vêtements dans quelque terrain vague. On a fouillé le sol des caves, mais on n'a rien découvert.

Inutile de dire que la concierge de la maison n'a rien vu ni rien entendu. Elle avait tout d'abord prétendu avoir été réveillée dans la nuit de lundi à mardi, par des cris : « Au secours ! à l'assassin ! » mais elle s'est rétractée.

L'ENQUÊTE

Paris, 5 novembre.

Ce matin, dès la première heure, les agents de la sûreté ont dû continuer leur recherche au sujet du cadavre décapité. Ce qu'on veut savoir tout d'abord, c'est l'identité de l'assassiné. On estime que le soin de faire disparaître la tête démontre que, l'identité établie, les criminels seront faciles à découvrir, ceux-ci devant appartenir à l'intimité de la victime.

On croit qu'il sera assez facile d'établir cette identité, le service de la sûreté comptant beaucoup sur les disparitions qui lui sont signalées.

Des sondages seront pratiqués aujourd'hui dans la Seine, aux alentours du pont d'Austerlitz, où l'on suppose que les assassins auront jeté la tête et les vêtements de la victime.

L'autopsie du corps sera faite ce matin. Cette opération établira nettement le moment où le crime a été commis, et peut-être comment il a été commis. On saura si la victime avait mangé, et l'on verra si elle n'avait pas absorbé un narcotique, comme on le suppose.

La police manque de renseignements. Elle recherche dans le voisinage, parmi les négociants ou industriels, si des ouvriers de ceux-ci n'auraient pas disparu. Hier, vers cinq heures, elle a cru avoir découvert une piste sérieuse. Un nommé Burchi, monteur en bronze, est momentanément le sous-locataire de la cave dans laquelle l'assassiné a été commis. Un de ses ouvriers a disparu. Mais il a été établi que cet ouvrier avait sur le bras un tatouage représentant deux canons croisés, alors que le mort n'a aucun signe particulier.

D'autre part, on assure que certaines personnes sont surveillées.

Aujourd'hui auront lieu plusieurs perquisitions, car la police aurait déjà des indices très graves.

En attendant, les commentaires vont leur train dans le quartier où s'est accompli le crime. On parle de vengeance de femme, etc. L'affaire reste bien mystérieuse, et l'on en est réduit aux suppositions.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 5 novembre.

Aujourd'hui ont eu lieu les tirages suivants :

Ville de Paris 1875  
Le numéro 18.523 gagne 100,000 francs.  
Le numéro 419.463 gagne 50,000 francs.  
Les numéros 225.356, 166.586, 320.708, gagnent chacun 10,000 francs.  
Les numéros 471.974, 486.695, 497.613, 26.708, gagnent chacun 5,000 francs.  
Les numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

60.471 224.268 19.621 264.366 451.452  
493.551 376.773 832.107 154.177 239.639  
438.577 321.401 491.702 299.665 462.895  
439.473 419.289 237.137 16.305 436.295  
402.678 20.834 127.418 310.127 264.753

Foncières 1879

Les numéros 811.644 et 515.167 gagnent chacun 100,000 fr.  
Le numéro 144.436 gagne 25,000 fr.  
Les numéros 1.681.946 et 1.708.637 gagnent chacun 10,000 fr.  
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 1.444.821, 674.143, 729.236, 207.874, 102.868.

Les 90 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

1.378.714 57.214 57.882 1.227.818  
1.741.994 4.089.174 403.083 542.223  
759.527 408.754 4.476.409 1.304.247

Table with 4 columns of numbers representing financial data.

Foncières 1885

Le n° 9,277,942 gagne 100,000 fr.  
Le numéro 24,744 gagne 25,000 fr.  
Les six numéros suivants gagnent 5,000 fr. : 838.354, 171.038, 54.350, 259.205, 829.362, 940.245.

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

409.284 916.872 410.686 897.804 674.319  
94.888 451.036 892.332 435.430 294.912  
468.314 528.546 616.232 436.534 591.251  
364.909 936.584 276.438 251.298 477.905  
544.761 791.227 334.732 478.043 444.433  
387.226 605.838 549.895 970.814 464.339  
283.619 449.454 278.407 56.344 451.238  
767.291 754.343 931.480 614.403 745.942  
667.882 925.645 433.813 483.062 447.010

DÉPARTEMENTS

RUHOE

Ampuis. — Sou des écoles laïques. — A l'issue d'un banquet offert à leur conseiller général par un groupe de républicains d'Ampuis, le 4 novembre, une collecte faite entre les convives pour la hausse des écoles laïques a produit la somme de 25 fr.

Cette somme a été versée entre les mains du trésorier de la société.

Nous avons remarqué la présence de M. Lombard, député de l'Isère, au nombre des convives.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Acte de probité. — M. Gardette, facteur rural, faisant le service de Tartarans, a trouvé, cheminant, un porte-monnaie contenant la somme de 50 francs, qu'il s'est empressé de remettre au bureau des mines de Tartarans, où son propriétaire est allé le réclamer.

Nous félicitons à cet honnête homme pour son acte de probité.

Arrestations. — L'enquête poursuivie par la gendarmerie au sujet des familles nommées Délard et Bandino, exerçant la profession de vanniers ambulants, a amené la découverte d'un billet de banque de 50 fr. et 40 fr., mais les bijoux sont restés introuvables.

Ces objets avaient été extorqués par un des membres de ces intéressantes familles à M<sup>me</sup> Patrouillard, de Roche-la-Moërie, sous le fallacieux prétexte de lui prêter l'avenir.

Huit de ces nomades ont été conduits, sous bonne escorte, à Saint-Etienne pour y être mis à la disposition du procureur de la République, et cinq enfants en bas âge ont été conduits à l'Aspic.

Société de gymnastique la Ripagayennaise. — Les sociétaires sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu samedi 7 courant, dans le local de la société, à sept heures précises.

Tout sociétaire manquant sans excuse valable, sera passible d'une amende de 50 centimes.

Saint-Chamond. — Le marché aux bestiaux d'hier a été très animé; la vente s'est faite à de bons prix.

Vaches amenées 45; vendues, 40, de 2 à 300 fr. — Veaux amenés, 40; vendus, 40, de 70 à 80 fr. Les 100 kilos. — Moutons

cinquante mètres, au-dessus du sol tous les microbes dont chaque malade a une provision spéciale.

Du niveau du sol jusqu'à la pointe du paratonnerre, le nouveau campanile aura une hauteur de plus de soixante mètres, dont 35 mètres en maçonnerie et 25 mètres 20 en charpente de fer.

Cette charpente est sortie des chantiers de la Bûche; elle a été établie d'après un système qui n'a pas encore été appliqué à Lyon.

Le contraste est absolument frappant: au lieu des effrayants maudriers qui s'accrotaient les uns contre les autres d'une façon rationnelle et qui donnaient la sensation d'une indestructible voûte de chêne, une dentelle de fer, ou, pour parler plus exactement, de tôles et de cornières.

A la tour Eiffel, le système que nous appelons celui de la dentelle, et qui a son mérite — les artistes et les amateurs d'esthétique daignent nous le reconnaître — est un système, disons-nous, à été appliqué d'une façon recueillie à l'Hôtel-Dieu de Lyon, il a dû être appliqué à des courbes, c'est-à-dire qu'il a nécessité un travail tout spécial, dans lequel l'ingénieur, le contre-maître, l'ouvrier, coopèrent tous à la même œuvre, devaient, les uns et les autres, pour se montrer à la hauteur de leur tâche, être doués d'artistes et d'innovateurs.

Puisque nous avons fait intervenir la question d'art, disons tout de suite que le nouveau campanile de l'Hôtel-Dieu est du style Louis XVI; il est dans son origine quadrilatère pour devenir, à deux hauteurs, octogonale.

Un instant, en apprenant que la couverture allait être faite en cuivre, nous avions cru que Lyon allait être doté d'un dôme des Invalides, qui, aux jours où le soleil daignerait se montrer, resplendirait au loin. Il n'en est rien, et tout compte fait, il n'y a guère lieu d'en blâmer les architectes: l'or, dans la tonalité générale des monuments de notre ville, semblerait peut-être un peu criard.

Mais alors, pourquoi le cuivre? Tout simplement parce qu'une semblable hauteur le zinc n'est plus pratique, étant données les variations relativement considérables que subit la température. Soit-on qu'à certaines époques elle peut, en 12 heures, s'élever ou s'abaisser de 20 degrés?

Le plomb pourrait être employé, mais il ne permet pas de donner aux lignes la même pureté, la même immutabilité.

Le cuivre sera donc peint en vieux bronze.

NOS ÉCHOS

La rue Grôlée: En sortons-nous?... Nos entrepreneurs lyonnais du bâtiment ne sont pas satisfaits, paraît-il, ou des concessionnaires de la rue Grôlée ou de la municipalité.

On nous fait connaître que le grand conseil de la chambre syndicale des entrepreneurs de travaux de bâtiments de la ville de Lyon a décidé, mercredi dernier, la nomination d'une commission représentant toutes les corporations du bâtiment: Cette commission doit remplacer celle nommée par les corporations de menuiserie et serrurerie seulement, lesquelles n'ont pu obtenir aucune satisfaction dans leurs réclamations au sujet des travaux de la rue Grôlée.

En nommant cette commission, la chambre syndicale veut s'associer toute entière et rendre plus vives les réclamations que justifient les promesses qui lui ont été faites, soit par la municipalité, soit par les concessionnaires.

Nous devons ajouter que cette chambre syndicale se compose de près de quatre cents membres, tous contribuables, par conséquent intéressés aux choses lyonnaises.

Un conseil des prud'hommes: M. Irénée Guivet a été élu hier prud'homme patron de la première catégorie (soieries), à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Pierron: L'état de santé de M. Pierron, conseiller général du canton de Saint-Genis-Laval, inspire de sérieuses inquiétudes à ses nombreux amis.

Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement de ce vétéran de la démocratie, et nous espérons que la grave opération qu'il a subie hier aura des suites heureuses.

M. Buza, stagiaire à Villefranche, est nommé; par M. l'inspecteur d'Académie, à Lyon.

M. Baudouin, élève sortant, est nommé à Villefranche.

Nous recevons la lettre suivante: « Lyon, 5 novembre 1891.

« J'étais avant-hier à Valence; voyant l'annonce de Lohengrin au Grand-Théâtre de Lyon, je suis arrivé dans votre ville à temps pour voir cet opéra.

« Au contrôle, je me heurte contre un changement d'affiche, Faust. Bien triste, monsieur, le Faust le votre théâtre; bien triste votre première chanteuse, M. Janssen, surtout dans la finale « Anges purs, anges radieux »; presque aussi triste que les expé-

dients que prend le directeur de votre première scène, qui dérange mal à propos les gens pour rien.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« J. MARNAY, « 36, rue des Martyrs, Paris. »

Très justes les observations de notre correspondant; il est certain que si la direction du Grand-Théâtre dérange les spectateurs des villes voisines sans leur offrir un spectacle convenable en compensation de Lohengrin, ajourné pour les raisons exposées hier, les étrangers cesseront de venir à Lyon, les recettes du Grand-Théâtre en pâtiront, et les hôtels et restaurants en ressentiront les effets, eux aussi.

La reprise des conférences d'économie populaire, données sous les auspices du comité général des sociétés de secours mutuels, aura lieu le samedi 8 courant, à 8 heures du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Tout membre de société de secours mutuels y sera reçu sur la présentation de son livret de sociétaire. Les dames seront admises.

Jusqu'à présent, les trains de nuit, seuls, étaient chauffés sur le réseau de la Compagnie P.-L.-M. Mais, en présence de l'abaissement de la température, on a chauffé également les trains de jour à partir d'hier.

LES EMPLOYÉS DE TRANWAYS

La compagnie des omnibus et tramways nous prie d'insérer la lettre suivante qu'elle a adressée au Petit Lyonnais:

Monsieur, Nous lisons dans le Petit Lyonnais du 5 novembre un article concernant la Compagnie des omnibus et tramways de Lyon, lequel contient un certain nombre d'erreurs que nous vous demandons la permission de rectifier.

La Compagnie des omnibus et tramways entend maintenir d'une façon absolue son droit de renvoyer tout employé qui fait mal son service: lui dénier ce droit, c'est substituer l'autorité du personnel à celle du conseil. Voilà pour le principe.

Quant à l'exercice de ce droit, nous avons spontanément communiqué à MM. les délégués de la chambre syndicale et à M. le maire de Lyon les dossiers des employés révoqués, et chacun a pu se convaincre que les motifs de la révocation étaient des plus sérieux et que l'administration avait usé de la plus grande indulgence avant de recourir à la mesure extrême du renvoi.

Nous tenons ces dossiers à votre disposition mais nous pensons que les intéressés auraient tout à perdre à leur publication.

Nous comprenons d'ailleurs difficilement que la masse très nombreuse des employés de la compagnie revendique avec tant de vivacité la réintégration d'anciens collègues qui ont gravement compromis la bonne renommée de notre personnel.

Il nous suffit, du reste, d'avoir démontré que nous n'avons jamais usé de notre droit qu'avec modération et justice, sans aucun esprit de partialité et de caprice. Quant au droit, nous le répétons, nous ne pouvons même en accepter la discussion.

La chambre syndicale demandait en outre le renvoi de notre inspecteur principal, ou tout au moins la limitation de ses attributions à la surveillance de la cavalerie. Nous avons répondu que les révocations ayant été prononcées justement et sur des rapports de plusieurs inspecteurs ordinaires, on ne pouvait, de ce chef, taxer cet employé supérieur d'une sévérité exagérée, et nous avons demandé à MM. les délégués s'ils avaient d'autres griefs à formuler contre lui. A quoi MM. les délégués ont répondu par le silence.

Pour nous résumer, Monsieur, la Compagnie, par deux fois, en juin dernier et aujourd'hui, a hautement témoigné de sa bienveillance envers ses employés, et n'a pas reculé devant de lourds sacrifices, pour donner satisfaction à des réclamations même excessives. Elle espère que cette attitude lui a valu les sympathies de la grande majorité de son personnel. Mais quand on nous demande, comme en ce moment, de laisser porter atteinte aux principes d'autorité, d'abandonner aux cochers, conducteurs, etc., la gestion des intérêts sociaux, nous manquons à notre devoir en y consentant.

Veillez agréer, etc.

Pour le Président du Conseil d'administration: Un Administrateur, Signé: MATHIEU.

Nous avons inséré cette longue lettre à titre de simple document, sans prendre aucunement parti pour la Compagnie contre ses agents.

Ces derniers y répondront certainement. Inutile de dire que les colonnes de l'Écho de Lyon leur sont largement ouvertes.

Une Grève de Tisseuses

Hier matin, à neuf heures, les cent cinquante ouvrières de M. Michel, propriétaire d'une fabrique de tissage, impasse Lassalle, aux Charpennes, furent prévenues qu'elles auraient à supporter, à l'avenir, une diminution de salaire de 30 0/0 environ.

Elles refusèrent et quittèrent aussitôt le travail.

Dans l'après-midi, elles se réunirent et chargèrent deux délégués, les citoyens Bourde et Garnier, membres du syndicat du tissage mécanique, de se rendre auprès de leur patron et lui demander s'il maintenait la diminution.

M. Michel reçut parfaitement les délégués, mais prétendant la baisse des tissus et la grande concurrence qu'il était obligé de soutenir, il refusa de revenir sur la décision prise matin, et déclara même qu'il prétendrait fermer l'usine plutôt que de continuer à payer d'après les anciens tarifs.

Toutefois, il proposa l'arrangement suivant: Chaque ouvrière travaille sur un métier; à l'avenir, elles se grouperont deux par deux et feront marcher trois métiers.

Un tiers des employées de l'usine seraient sacrifiées, mais celles qui resteraient, travailleraient davantage, arriveraient ainsi à toucher un salaire égal à celui qu'elles avaient avant la diminution.

Les citoyens Bourde et Garnier se chargèrent de soumettre cette proposition aux ouvrières.

Ce soir, à 6 heures, une grande réunion a été tenue à la Bourse du Travail. Toutes les ouvrières de l'usine Michel y assistèrent. Les délégués ont rendu compte de leur mission et soumis à l'assemblée la proposition dont ils s'étaient chargés,

Le président a invité les assistantes à se prononcer à ce sujet au moyen du bulletin de vote. Par 125 voix contre 28, sur 163 votants, les ouvrières ont décidé de n'accepter ni la réduction imposée, ni la combinaison proposée par M. Michel.

La grève est donc déclarée et si, aucun arrangement ne survient, le travail ne sera pas repris demain à l'usine Michel.

ARRESTATION D'UN ASSASSIN

Nous avons raconté, il y a deux jours, la tentative d'assassinat dont fut victime, en chemin de fer, un employé de la gare de Genève.

Dans les gares de Versois et Coppey, cet employé, qui était porteur d'une forte somme, fut tout à coup assailli par un individu, qui se défendit vigoureusement, réussit à se dégager, et put faire jouer le signal d'alarme.

Voyant le convoi ralentir sa marche, l'agresseur ouvrit la portière, sauta sur la voie et disparut. On ne put alors le retrouver.

L'employé avait eu le temps de le dévisager; il donna son signalement très exact, qui fut envoyé dans toutes les directions.

Hier matin, à six heures et demie, M. Favre, inspecteur des chemins de fer, eut à interroger un individu qui arrivait de Nice par le train 12, et n'avait pas de billet.

En compulsant ses dossiers, M. Favre s'aperçut que le signalement du mystérieux agresseur de Versois correspondait exactement à celui de l'homme qu'il avait devant lui.

Il l'interrogea à ce sujet et, après quelques réticences, son interlocuteur fit des aveux complets.

Cet individu, un nommé Walter Bourgeois, âgé de 20 ans, ancien sergent-major de la compagnie du Jura-Simplon, avait en effet essayé de dévaliser l'employé, mais n'avait pas eu l'intention de l'assassiner.

En sautant hors du wagon, il s'était assez grièvement contusionné à la tête et foulé deux doigts. Malgré ces blessures il avait pu gagner Genève.

Il était ensuite parti pour Nice d'où il arrivait. Bourgeois a été écroué à la prison Saint-Paul, où il restera jusqu'à ce qu'il soit statué sur son sort.

Accidents Mortels

Plusieurs ouvriers maçons travaillaient hier à dépanner le toit d'une maison située place Morel, à l'angle de la rue des Chartrons.

L'un d'eux, Jean Lejeune, âgé de 37 ans, voulant changer de place, fit un faux pas et roula sur le toit. Le malheureux chercha vainement à s'accrocher aux aspérités que sa main rencontrait, mais le corps, emporté par son poids, franchit le rebord du toit et disparut dans le vide.

Épouvantés, les autres ouvriers se hâtèrent de descendre et vinrent relever leur camarade, qui gisait baignant dans son sang.

Ils le transportèrent dans une pharmacie voisine. Poigne inutile, le malheureux Lejeune était mort. Dans sa chute, il s'était brisé les jambes, fracturé le crâne et la colonne vertébrale. La mort avait été instantanée.

Dans la soirée, le corps a été transporté au domicile du défunt, 34, cours du Midi. Lejeune était marié et père de trois jeunes enfants.

Un second accident mortel s'est produit à Perrache.

Vers midi, un voiturier, nommé Blanc, déchargait des sacs de charbon, sur le cours Charlemagne. Pour opérer son travail il était monté sur la roue de la voiture.

Tout à coup, le cheval fit un pas. Surpris, Blanc perdit l'équilibre, ne put se retenir et vint se briser le crâne sur le rebord du trottoir.

On s'pressa autour de lui; les témoins de l'accident coururent au poste chercher le brancard de secours y déposèrent le blessé et l'emmenèrent chez lui, 27, rue Casimir-Périer. Mais, pendant le trajet, Blanc rendit le dernier soupir, et le médecin que l'on alla aussitôt chercher ne put que constater la mort.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi, 6 novembre, 310 jour de l'année. Nouvelle lune, le 1er; premier quartier le 9 novembre. Soit: lever, 6 h. 55; coucher, 4 h. 31.

Théâtre des Célestins. — Depuis trois jours les Célestins composent leur affiche de façon à attirer vraiment la foule. Le spectacle est bien choisi — une pièce sérieuse, presque un drame: Musotte, une œuvre touchante, et un joyeux et spirituel vaudeville, le Carnaval d'un Merle Blanc. — Il y a là de quoi satisfaire les goûts variés du public.

Dimanche prochain, en matinée, à 4 h. 1/2, Musotte et les Dominos roses; et, le soir, la dernière du Médecin des Folles, qui videra la place à un grand drame de cape et d'épée: la Dame de Monsoreau, du célèbre et fécond dramaturge A. Dumas.

Théâtre-Bellecour. — Toujours belles et bonnes soirées avec la Fille de Madame Angot, grâce à une interprétation aussi parfaite qu'à la première représentation, à la gaité et à l'entrain de Châlain, Nigri, Devillers, Parenti, à la verde enlaidie de la toute mignonne Edeline, à la science musicale de M. Berthe Thibault, à la bonne volonté de M. Belliard, à la bonne volonté de tous les choristes et figurants ainsi qu'à la grâce des charmantes ballerines, l'empressement du public augmente chaque jour et l'on peut prédire à cette ravissante opérette un succès de longue durée.

Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures à 7 heures, sous le péristyle du théâtre.

Le géant Lepy. — Tous les Lyonnais connaissent, pour l'avoir remarqué à travers les rues de la ville, un grand diable, le deuxième géant lyonnais (salut à Bidault!), celui qu'on appelle le géant Lepy.

Toutefois, on a remarqué que le géant Lepy, avec son nez si fortement arqué, avait des allures de capitaine matamore. Il exerçait la profession de forain et lui-même dans les foires; sa dernière station avait été à la Foire de la Croix-Rouge.

Une dépêche nous apprend qu'à Montpellier, vers onze heures du soir, dans une baraque qui avait été installée sur le champ de foire, il a été assailli par six luteurs, qui l'ont lavé de coups de contenu.

Le géant de l'attentat est la jalouse. Deux des géants ont été arrêtés. Nous espérons que le brave Lepy (c'est un excellent père de famille) se vengera de ses blessures et pourra bientôt offrir le caleçon aux amateurs dans nos fêtes foraines.

Ce pauvre animal a été jeté sous les roues de la charrette qui lui ont horriblement broyé les deux jambes de devant. Son propriétaire, M. Générac, cultivateur à Fleurieux, a dû l'abattre sur l'heure et faire emporter le cadavre par la voiture de Péguarissier.

Un désespéré. — Dans l'après-midi d'hier, un jeune homme de 23 ans, François Pingon, lampiste, s'est précipité dans le Rhône, en face du quai Saint-Clair.

Deux témoins de cet acte de désespoir, MM. Trouillet, maître de platte et Béard, marchand de comestibles se sont aussitôt jetés dans une barque et portés à son secours. Les sauveteurs ont été assez heureux pour saisir l'évanoui, mais respirant encore, et le ramener à terre.

Le désespéré a été transporté dans le bateau-lavoir de M. Trouillet, où des soins lui ont été donnés; puis, après avoir échangé ses vêtements mouillés contre d'autres secs, accompagné chez lui, rue Dumost-d'Urville.

C'est à une maladie incurable dont souffrait Pingon depuis huit années que l'on doit attribuer cette tentative de suicide.

Arrestation d'une bande. — Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, l'arrestation pour vols qualifiés de deux individus, Natton et Magnin.

Le service de la sûreté a arrêté hier leur troisième complice, un nommé Ulysse Roger, âgé de 25 ans, apprenti.

Ces trois individus avaient formé une singulière association. La nuit, ils dévalisaient les boutiques des charcutiers, marchands de comestibles, etc., et pendait le jour, l'un d'eux, Natton, qui paraît être le chef, le recleur de la bande, parcourait les rues et les campagnes avec une petite voiture, offrant à très bas prix les marchandises que lui et ses complices avaient volées.

L'instruction relève contre ces individus cinq vols avec effraction ou commis à l'aide de fausses clés: chez M. Lassalle, charcutier, 92, rue Mercière, ils ont dérobé quinze jambons; chez M. Ferbert, marchand de comestibles, 14, place Saint-Pothin, 30 kilos de fromage; chez M. Dumas, pâtisseries, 33, rue Childebert, 40 kilos de beurre; chez M. Cure, charcutier, 93, avenue de Saxe, 30 kilos de saucisses; chez M. Despierres, épicer, 14, rue Bugeaud, 25 kilos de fromage, etc., etc.

Une partie de ces marchandises a été retrouvée chez Natton, 77, rue Villorot.

Les trois complices, qui sont des repris de justice, ont d'ailleurs fait des aveux complets.

Ils ont été écroués à la prison Saint-Paul, où ils attendent leur comparution devant la cour d'assises du Rhône.

Théâtre des Célestins. — On demande de suite des choristes dames et hommes, ainsi que des enfants de 8 à 10 ans. S'adresser à l'office tous les jours, de 10 heures à 11 heures du matin et le soir de 3 à 5 heures; le dimanche, de 1 heure à 5 heures.

Société philharmonique du VI<sup>e</sup> arrondissement. Les sociétaires sont priés de bien vouloir assister aux funérailles de leur camarade Georges Perber, qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 2 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Rabatel, 98.

LE WAGON

Vient de paraître avec tous les changements survenus dans la marche des trains et dans le service des correspondances. Cet indicateur de chemins de fer contient l'horaire des compagnies Paris-Lyon-Méditerranée, Ouest-Lyonnais, Lyon-Trévoux, Est de Lyon; le prix des billets d'aller et retour, etc.; se trouve à l'Agence Fournier, 14, rue Casimir-Périer, et dans les succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon, dans les gares, chez les libraires et les marchands de journaux.

Prix, 30 centimes; franco par la poste, 35 centimes.

NOS THÉÂTRES

CÉLESTINS. — Le « Carnaval d'un Merle Blanc »

Elle ne date pas précisément d'hier la pièce représentée hier soir aux Célestins; elle est née en 1866, et il me semblait, à l'entendre, que les lauriers du Chapeau de Paille d'Italie, et de la Mariée du Mardi-Gras avaient empêché MM. Chivot et Duru de dormir et leur avaient dicté cette folie qu'ils ont baptisée le Carnaval d'un Merle Blanc. Il est impossible, du reste, d'imaginer une charentonnade plus abracadabrante que ce vaudeville, une cocasserie plus invraisemblable. Aussi bien, le public se tordait-il littéralement les côtes, et s'est fort divertit tout en se demandant s'il était possible de rire d'insanités accumulées en telles quantités.

Les artistes des Célestins ont enlevé ces trois actes avec assez de rondeur. Je citerai particulièrement Mercier, plein de fantaisie dans un rôle de Méditerranéen bouillant, Dérouille, Paul-Jorge, Dolnay et Collard; et le personnel féminin était représenté par M<sup>lle</sup> Billon et Dick; cette dernière nous a exhibé un tout petit filet de voix et des mollets fort imposants (système des compensations); M<sup>lle</sup> Schnell, Page, Dauvergne et Brunetti étaient chargées des autres rôles, les uns animant la scène par leur gaité, les autres se contentant d'être jolies. On s'est, je le répète, fort amusé au Carnaval d'un Merle Blanc, et le seul défaut de cette soirée, c'est que le spectacle se soit terminé si tard: on avait joué auparavant les trois actes de l'Article 231. C'est trop.

L. T.

Dernière Heure

CRIME DE LA RUE DE CHARONNE

Paris, 5 novembre. L'auteur présumé du crime de la rue de Charonne vient d'être arrêté. C'est un nommé Joseph Vaucaut, débardeur, âgé de 31 ans, ancien disciplinaire, déjà condamné pour vol et tentative d'assassinat.

ATTENTAT CRIMINEL

Nice, 5 novembre. On parle de l'arrestation imminente de dynamite placées sous le tunnel de Cimiez qui habiterait un autre appartement et aurait fait agir des complices. La tentative était dirigée, dit-on, contre de hauts fonctionnaires de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, qui étaient ramenés par le train de Monaco où ils venaient de recevoir une partie de la voie doublée entre Nice et Monaco.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Bombay, 5 novembre. Un accident est survenu dans la matinée au train-poste de Bombay, près de Nagpur.

Cet accident a été causé par la rupture d'une roue. Le train avait deux machines. Deux pompiers, un conducteur et cinq soldats anglais ont été tués. Trente-un soldats et quatre indigènes sont blessés.

LES AFFAIRES DU CHILI

New-York, 5 novembre. Une dépêche de Valparaiso annonce que l'installation de M. Montt comme président de la République aura lieu le 26 décembre.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 6 novembre, 2 h. matin.

LE CARDINAL LAVIGERIE

L'état de santé du cardinal Lavigerie continue à s'améliorer. L'archevêque commence à se lever, mais il ne quitte pas la chambre.

AU BRÉSIL

La nouvelle des événements qui se sont accomplis à Rio-de-Janeiro est parvenue à Londres complètement par surprise. Des renseignements privés, dignes de foi, annoncent que les troupes du président Fonseca ont occupé, hier, vers quatre heures, les édifices publics et le siège des principales administrations. Les différents bureaux du télégraphe, et spécialement ceux du télégraphe sous-marin, sont l'objet d'une surveillance sévère. Hier soir et dans la nuit, on a laissé passer quelques dépêches rédigées en clair et quelques autres rédigées en mots de code, mais il est probable que les expéditeurs de ces dernières ont dû remettre aux autorités un exemplaire de leur code.

Plusieurs dépêches sont arrivées après avoir été mutilées: on en avait retranché tout ce qui n'était pas en clair. Depuis le matin, aucune dépêche n'est partie de Rio-de-Janeiro pour l'étranger. Les communications télégraphiques n'ont cependant pas été interrompues.

La légation des états unis du Brésil à Paris nous communique la dépêche suivante: Rio-de-Janeiro, 5 novembre, 4 h. soir.

« Le président de la République, par décret en date d'hier, a dissous le congrès national et a convoqué la nation à l'élection de nouveaux représentants à une époque qui sera fixée ultérieurement. Le district fédéral et la ville de Niterohy (capitale de l'état de Rio-de-Janeiro, à dix milles de la capitale fédérale), ont été déclarés en état de siège pour deux mois.

« Ces résolutions sont provoquées par l'attitude du congrès et par les agissements des monarchistes contre les institutions républicaines.

« Le président a adressé à la nation un manifeste justifiant ces mesures. L'armée et la marine appuient le gouvernement. La tranquillité est parfaite ici et dans tous les États. Le gouvernement les maintiendra par tous les moyens. La Constitution fédérale sera respectée, ainsi que tous les engagements des nations.

« Signé: Chermont, « Ministre des affaires étrangères. »

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 5 Novembre 1891

Table with 3 columns: Price, Name, and Value. Includes items like Orient nouv., Tharsis, De Beers, etc.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains progressistes du cinquième arrondissement. — La commission de la fête et les membres du comité sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui, vendredi 6 novembre, à huit heures du soir, au lieu du Gouvernement, 3, pour une communication importante.

Il y a urgence.

Comité de concentration des travailleurs socialistes du sixième arrondissement. — Réunion générale de tous les adhérents samedi 7 courant, à huit heures du soir, au siège, avenue de Saxe, 105.

Tous les anciens membres des groupes politiques sont invités à y assister.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Election à la prud'homme. — Première section de la pierre. — La commission électorale de la chambre syndicale des ouvriers tailleurs de pierre réunis proteste, au nom des syndicats faitiers de la section de la pierre, contre les agissements du citoyen Day, candidat verrier, qui se permet de se dire acclamé dans toutes les réunions de la première catégorie du bâtiment, alors qu'il n'est en réalité que par quelques partisans.

Dans une note parue jeudi 5 courant dans l'Écho de Lyon, il se dit acclamé en réunion publique du mercredi 4, place des Célestins, 6, et nous nous permettons de lui faire remarquer qu'il n'a pas été du tout, et que c'est le citoyen Verlyon, tailleur de pierre, qui a obtenu la majorité et qui est le seul candidat reconnu par les syndicats faisant partie de la première section dite de la pierre.

Congrès national du tissage. — Les délégués au conseil local de la Fédération régionale, ainsi que les membres de la commission d'organisation du Congrès national du tissage et parties similaires, sont convoqués pour ce soir, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

Chambre syndicale des sculpteurs sur pierre. — Consultations dimanche 8 novembre, de 10 heures à midi, au siège, rue Sala, 22, 2<sup>e</sup> montée.

Tissage mécanique (mécané et uni). — Toutes les grévistes de l'usine Michel, sont convoqués pour ce soir vendredi, à 7 heures.

La commission syndicale est convoquée à 8 heures.

Elections à la prud'homme. — Toute la première catégorie du bâtiment et industries diverses sont invités à assister à la grande réunion publique qui aura lieu ce soir, à 8 heures, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Ordre du jour. — Au lieu du candidat.

Nota. — Les candidats concurrents y sont convoqués d'urgence.

Syndicat général des ouvriers maçons de Lyon et du département du Rhône. — Toute la corporation est invitée à assister à la grande réunion publique de la première catégorie du bâtiment et industries diverses, qui aura lieu, ce soir, à 8 heures, avenue de Saxe, 242, salle Rivoire.

Ordre du jour. — Au lieu du candidat. Chambre syndicale des employés de tramways. — Assemblée générale samedi soir

7 novembre, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, à 11 heures 1/2, grande salle.

Ordre du jour. — Compte rendu des délégués à la direction. — Gestion financière. — Nomination de la commission de contrôle. — Questions diverses.

Le livret est exigible à l'entrée. Il n'est pas en voie de lettres de convocation. On est prié de s'y rendre exactement.

GYMNASTIQUE ET TIR

Société de tir de Lyon. — Dimanche 8 novembre, dernier dimanche du concours de fin

ETAT-CIVIL DE LYON

INUMATIONS
Premier arrondissement. — Luc Girard, médecin, rue Constantine, 1, f. 2 h.

BOURSE DE LYON

Du 5 Novembre 1891

Table with columns: FONDS D'ETAT, Ville de Lyon, Obligations, etc.

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 5 novembre.

La Bourse continue à être de plus en plus mauvaise, et bien que les réactions ne soient pas aussi violentes que celles de ces jours passés, il faut constater que chaque reprise est suivie d'un recul plus fort.

BOURSE DE PARIS

Du 5 Novembre 1891

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, AU COMPTANT, COURS DE CLÔTURE, etc.

APRÈS BOURSE

Du 5 Novembre

Table with columns: 3 0/0 français, 4 1/2 1883, etc.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 5 Novembre 1891

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, etc.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: 2 Organs, 5 Trames, 96 Grèges, etc.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

5 Novembre 1891

VERMOREL
CONSTRUCTEUR
A VILLEFRANCHE (Rhône)
Défense contre le Phylloxera

MARCHÉ AUX BESTIAUX
A LYON-VAISE. — 5 Novembre 1891

Table with columns: Ville de Lyon, Obligations, etc.

ON TROUVE
A l'Agence Victor FOURNIER
LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON

CHATEAUX offerts
sur hypothèques.
S'adresser à M<sup>e</sup> Papillon, notaire au Bois-d'Oingt.

LYON. — 75, Rue de la République, 75. — LYON
FEUTRES SOIE & GIBUS
DEUX PRIX SEULEMENT
9 francs et 12 francs

D<sup>r</sup> DUCHARME
3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses.

GRAINS
DIX-SEPTIÈME ANNÉE D'EXISTENCE
GRAINETIERS-MEUNIERS-BOULANGERS

AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, 14
— LYON —

MONT-DE-PIÉTÉ
Place du Pont, 7. — Achet or, bijoux, reconnaissance. Facile rachat.

Piçage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes
DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

ALCOOL DE MENTHE
DES ALPES
Seul véritable antidote épidémique fabriqué avec des appareils perfectionnés par J. DELLEZAIVE, distillateur.

Le est de votre intérêt
d'être toujours au courant de toutes les fluctuations qui se produisent sur les grands marchés réguliers de France et de l'étranger sur les Grains et Farines.

A LOUER DE SUITE
Appartement de quatre pièces au 1<sup>er</sup> étage, avec balcon. S'adresser au concierge, rue des Remparts-d'Ainay, 21, et à MM. Baudet et C<sup>o</sup>, régisseurs, rue de la République, 87, à Lyon.

JULES BONNARIC
DENTISTE
Rue Centrale, à Lyon

Plus de
NÉURALGIES) Guérison sûre et radicale par les
MIGRAINES) Dragées des RR. PP. Prémentrés
NÉVROSES)
à base de Valériane de Zinc et des principes actifs du Quinquina

CARTES DE VISITE
A LA RENOVÉE
Livrées en boîte à 5 fr.

ON PEUT SE PROCURER A
L'AGENCE FOURNIER
LYON. — 14, Rue Confort, à l'entresol, 14
LA LISTE COMPLÈTE DES
BONS DE L'EXPOSITION
TIRAGE DU 15 OCTOBRE
PRIX : 10 CENTIMES

ABANDONNÉE!
PAR
Charles MÉROUVEL
LE DRAME DES RENEIS
Les espoirs s'évanouissaient les uns après les autres. Les hommes sur lesquels on comptait trompaient l'attente de la patrie, et les Allemands s'avancèrent au cœur de la France.

gages contenant ce qu'ils avaient pu emporter de précieux pour le soustraire au pillage des armées prussiennes et des corbeaux qu'elles traînaient après elles.

homards ou les Cloquard leur prenaient presque tout.
La mère restait à la maison, surchargée de besogne par l'entretien des nippes du mari et des enfants.

Il offrait à Aubin un côté pareil à celui de Launay en lui faisant miroiter des conditions magnifiques.
— Vous gagneriez gros, habile comme vous êtes, tandis qu'avec votre méchante chaloupe vous chavirerez au premier coup de vent, une nuit, tout seul, sans qu'on vous entende seulement crier à l'aide.

aux cheveux épais et noirs, aux yeux fiers et doux, aux muscles de fer, dont le courage et le dévouement étaient à l'épreuve, au profit de cet être ténébreux, fourbe et faux, mal bâti et bouvoyant, qui n'avait pour lui que le mérite des quelques misérables sous dont il menait tant de bruit.

sa fille Colette, qui sautillait de pierre en pierre, comme une bergeronnette sur les molles retournées par la charrie, et Jeanne, l'enfant d'adoption, qu'elle chérissait pour sa grâce, son esprit précoce et la tendresse dont elle entourait son Aubin, le beau pêcheur si aimant et si bon; cette femme courageuse et chaste, belle malgré ses loques et son indigence, avec sa chair blanche, saigne, ses formes délicates et ses yeux couleur de ciel, était devenue une obsession.